

COMMUNE DE CERVENS
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre le neuf juillet à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

Etaient présents : CALLENDRIER Michèle/ CHATEAU Baptiste / CHATEL Christophe/ DECOMBARD Coralie / FAVRAT Florent/ PROFFIT Thierry/ THOMAS Gil

Absents : SANDRAL Linda / LEYDIER Serge / KELLER Sophie / VUARGNOZ Catherine / NOEL Ruta / MASSON Thibault

Pouvoirs : Ruta NOEL à Coralie DECOMBARD

Secrétaire de séance : M Thierry PROFFIT

Date de la convocation : 05/07/2024

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

- 1 Acceptation de la Charte Forestière de Thonon Agglomération.
- 2 Validation du protocole d'accord transactionnel – succession Mme BUZZI.
- 3 Approbation du rapport de la CLECT pour le transfert de charges du Multi-accueil d'Allinges, de la micro-crèche du Lyaud et du Centre de Loisirs d'Allinges.
- 4 Approbation de la convention avec le SYANE constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés.
- 5 Evènement littéraire en octobre : validation de la convention pour participation aux frais des auteurs.
- 6 Questions diverses

Le procès-verbal de la séance du 11 juin 2024 est adopté à l'unanimité

1. Validation de la Charte Forestière

Délibération N° 2024-27 publiée sur le site de la commune le 22/07/2024

L'année 2023 a été consacrée à l'élaboration de la charte forestière par Thonon Agglomération. Ce type de charte n'a pas de valeur réglementaire mais matérialise la réflexion des acteurs d'un territoire pour respectivement résoudre et valoriser les problématiques et atouts forestiers qu'ils rencontrent.

Ce travail est d'autant plus important et précieux au regard des caractéristiques de notre territoire et du rôle important que la forêt a à jouer face aux évolutions climatiques, qu'il s'agisse d'entretenir et d'améliorer nos puits de carbone, ou encore de faciliter l'émergence d'une réelle filière de biomasse locale, sans oublier son rôle de reconnexion à la nature pour des habitants de plus en plus « urbains ».

Le document de charte forestière, est aujourd'hui abouti et il convient de le valider et d'autoriser sa signature par le Maire.

Les grands enjeux de ce documents sont les suivants :

- Souveraineté énergétique,

- Réponses et d'adaptation au changement climatique (séquestration du carbone, rôle hydraulique, mais aussi parer à la sécheresse ou encore feux de forêt),
- Préservation de la biodiversité,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la charte forestière de Thonon agglomération et autorise le Maire à signer le document.

2. Validation du protocole d'accord transactionnel – succession BUZZI

Délibération N° 2024-28 publiée sur le site de la commune le 22/07/2024

Dans le cadre de la succession de Ginette BUZZI pour laquelle la commune de Cervens a été désignée légataire universelle et de l'assurance vie dont elle a été bénéficiaire, un protocole d'accord va être signé avec la fille de Madame BUZZI.

Concernant le règlement de la succession : les parties conviennent que Mme Buzzi perçoive une somme globale et définitive de 144.759,80 € à titre d'indemnité de réduction, comprenant le montant de l'actif net de la succession en cause valorisé à 89.519,60 € et le versement par la commune de Cervens d'une somme de 55.240,20 €. En contrepartie, la commune de Cervens conservera la donation de somme d'argent de 200.000 euros reçue pour l'agrandissement du cimetière.

Concernant le contrat d'assurance : les parties conviennent que Mme Buzzi perçoive une somme totale définitive, forfaitaire, transactionnelle et à titre de dommages et intérêts d'un montant de 210.000 €. En contrepartie, la commune de Cervens percevra l'intégralité du capital de l'assurance-vie d'un montant de 616 294 €.

Le Conseil Municipal, après exposé de Monsieur le Maire, et à l'unanimité Autorise M. le Maire à signer et à exécuter le protocole d'accord transactionnel négocié avec Mme Buzzi.

3. Approbation du rapport de la CLECT pour le transfert de charges du Multi-accueil d'Allinges, de la micro-crèche du Lyaud et du Centre de Loisirs d'Allinges.

Délibération N° 2024-29 publiée sur le site de la commune le 22/07/2024

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 11 juin 2024 validant les conventions de transfert des compétences et équipements aux communes : le multi-accueil à la commune d'Allinges, la micro-crèche à la commune du Lyaud et le Centre de Loisirs à la commune d'Allinges. Il présente le rapport de la CLECT qui a pour objet l'analyse des charges liées à la rétrocession des services et équipements du Multi-accueil d'Allinges, de la Micro-crèche du Lyaud et du Centre de loisirs d'Allinges. Ce rapport a été approuvé par les membres de la CLECT réunis le 2 juillet 2024

Le Maire précise que les attributions de compensations seront versées en totalité aux communes qui portent les structures. Les autres communes seront appelées à participer financièrement si les évaluations faites par la CLECT venaient à être dépassées.

Le Conseil Municipal, après exposé de Monsieur le Maire, et à l'unanimité approuve le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées concernant les services et équipements du Multi-accueil d'Allinges, de la Micro-crèche du Lyaud et du Centre de loisirs d'Allinges.

20h : arrivée de Madame Sophie Keller

4. **Approbation de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel**

Délibération N° 2024-30 publiée sur le site de la commune le 22/07/2024

Le Syane coordonne depuis 2014 des groupements de commandes pour l'achat de gaz naturel au profit des collectivités et établissements publics de Haute-Savoie et de Savoie. Les marchés de fourniture de gaz passés dans le cadre du groupement de commandes, et auxquels Cervens adhère actuellement, arriveront à échéance le 31 décembre 2025.

Le Syane prépare un nouvel appel d'offres, qui sera lancé pendant l'été 2024. Afin d'établir le périmètre de cet accord-cadre, le Syane sollicite les collectivités pour confirmer le souhait de poursuivre leur participation dans le marché à venir pour la période 2026/2030.

Actuellement la commune de Cervens n'utilise pas le gaz dans ses bâtiments mais si cela venait à être le cas dans les années à venir il est conseillé d'adhérer au groupement pour bénéficier des tarifs négociés.

Le Conseil Municipal, après exposé de Monsieur le Maire, et à l'unanimité approuve la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés coordonné par le SYANE et autorise le Maire à signer les documents afférents.

5. **Approbation de la convention pour participation aux frais des auteurs dans le cadre d'un évènement littéraire.**

Délibération N° 2024-31 publiée sur le site de la commune le 22/07/2024

Dans le cadre d'un évènement littéraire qui sera organisé par la bibliothèque de Cervens en octobre prochain, des auteurs vont être amenés à se déplacer à Cervens. Les prestations de ses auteurs sont gratuites mais il conviendrait de mettre en place des conventions pour définir les modalités de prise en charge de leurs frais de déplacement et/ou hébergement comme demandé par la direction des finances publiques.

Il est proposé de définir un montant maximum de prise en charge à hauteur de 70€ par intervenant. Monsieur le Maire propose d'affecter une enveloppe maximum de 500 € à l'organisation de cet évènement.

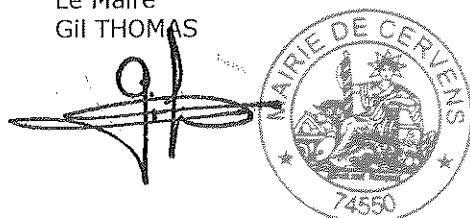
Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les conventions qui seront établis dans les limites fixées ci-dessus.

6. **Questions diverses**

- **Antenne du Centre de Santé de Cervens** : Les travaux du local de Pessinges sont en cours. L'étape suivante va consister à établir les conventions nécessaires avec le Centre de Santé de Bons-en-Chablais.
- **Réseau des bibliothèques des Collines** : une réunion du comité de pilotage aura lieu à Cervens le vendredi 12 juillet afin de travailler sur le projet de règlement du réseau et de présenter le projet de portail internet.
- **Rappel sur les festivités du week-end** : samedi 13 juillet aura lieu la fête du village avec feux d'artifice et dimanche 14 juillet la course de vélo « Grand prix de Cervens ».

Fin de la séance : 20h20

Le Maire
Gil THOMAS



La secrétaire de séance
Thierry PROFFIT

